

Points d'attention et pistes - Carême 2026

Diocèse de St-Denis-en-France



Chers frères prêtres et diacres,

A quelques jours du Mercredi des Cendres, il nous paraît important de souligner quelques points importants pour nos communautés dans la perspective de ce temps de Carême.

Nous vous remercions de l'attention que vous prêterez.

Mgr Etienne Guillet.

Miranda Cartier, P. Bertrand Collignon

① Loi sur la fin de vie.

Journée de prière et de jeûne, ce 1^{er} vendredi de Carême.

Après le Sénat, qui a voté contre, la proposition de loi sur l'« aide active à mourir » revient à l'Assemblée nationale ce lundi 16 février. Le vote solennel aura lieu le mardi 24 février.

En vue de ses échéances marquées par la gravité, les évêques de France proposent une journée de prière et de jeûne le 20 février, premier vendredi de Carême.

Aux messes de ce dimanche ou à l'occasion de la messe du Mercredi des Cendres, nous vous proposons de partager le message en pj.

② Temps de la consultation diocésaine - Concile provincial.

Pour rappel, au cours du Carême (ou éventuellement du temps pascal)), nous vous invitons à participer au temps important de la consultation qui contribuera fortement à la fécondité du Concile provincial sur les catéchumènes et les néophytes. Il s'agit de constituer des petites équipes de fraternité en paroisses, mouvements, aumôneries, collèges ou lycées.

Le catéchuménat diocésain nous transmet trames et éléments aidant sur la période à proposer trois rendez-vous d'1h30 ou 2h sur les trois thèmes centraux du Concile.

③ Un Carême s'ouvrant le même jour que le Ramadan, au tempo des fêtes juives de Pourim et Pessah.

Notre Carême s'ouvrira le 18 février, à la même date que le Ramadan (18 ou 19 février). La communauté juive fêtera pour sa part Pourim le 3 mars et Pessah du 1^{er} au 9 avril. La concormance des calendriers cette année peut être vécue comme une invitation : celle d'approfondir nos relations, faisant de ce temps de Carême un temps de paix et de fraternité.

Pour cela, au cours du Carême, nous invitons chaque paroisse, le curé (et/ou un confrère prêtre ou diacre) accompagné d'une délégation de 5 ou 6 paroissiens, à une (ou plusieurs) visitations du conseil de mosquée ou du conseil de synagogue. Avec le service diocésain des relations avec les musulmans et celui avec le judaïsme, nous reviendrons bientôt vers vous à ce sujet.